

Palestine 59-62

LETTRE AUX ADHERENTS

Edito

BOYCOTT TOTAL d'ISRAËL !

La France vient, une fois de plus, de violer ouvertement et publiquement le droit international, par la voix du 1er ministre Castex, lors du banquet politique du CRIF. Pour la France, la capitale de l'Etat colonial n'est pas Tel Aviv, reconnue comme telle par le droit international, mais... Jerusalem. En cela, la France suit les Etats-Unis de Trump et Biden. Notre association et les citoyens de conscience ne peuvent laisser impunément piétiner le droit international et la Charte des Nations Unies. **Boycott Israël colonial !**

L'heure est à nouveau au 2 poids 2 mesures et la France est en 1ère ligne pour opérer une discrimination entre les peuples et leur souveraineté. Les citoyens en sont de plus en plus conscients, c'est la raison pour laquelle les ministres Darmanin et Dupond-Moretti entre autres tentent de museler et d'interdire la solidarité avec le peuple palestinien en lutte pour ses droits nationaux et l'application de droit international. **Boycott Israël apartheid !**

Il nous faut multiplier les initiatives pour développer le soutien à la résistance palestinienne et le mouvement mondial de boycott de l'Etat d'apartheid israélien, que cela plaise ou non à Aurore Bergé, députée du parti présidentiel, qui appelle au « démantèlement » d'Amnesty International France, suite à la publication de son rapport. **Boycott Israël suprémaciste !**

A l'occupation totale de la Palestine, notre arme pacifique et populaire est le boycott total d'Israël. Solidaires du peuple palestinien, de Jerusalem à Hébron, de Naplouse à Haïfa, de Sabra à Gaza, **NOUS NE NOUS TAIRON PAS !**

LA JOURNEE DE LA TERRE en PALESTINE, commémorée chaque année le 30 mars, sera l'occasion pour l'AFPS 59/62 d'une initiative conjointe avec l'organisation palestinienne UAWC, l'Union des Comités de Travail Agricole, et notre partenaire France Import Palestine. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux ce MARDI 29 MARS !

Mireille GABRELLE

2 ACTUALITÉS

Stop au commerce
avec les colonies

4 REVUE DE NOS ACTIONS

BDS BNP

5 DEBATS / ANALYSE

10 leçons de l'invasion russe
en Ukraine

7 ARTICLES DE PRESSE

9 CULTURE

«Taha
Le monde ne voulait pas
de moi »
une pièce de Amer Hlehel

10 HOMMAGE A NOTRE CHERE BERNADETTE

13 AGENDA

Actualités

Alors que l'établissement de colonies dans un territoire occupé constitue un crime de guerre, l'Union européenne continue d'entretenir des relations commerciales avec les colonies israéliennes établies en Palestine occupée.



Ces liens commerciaux permettent la viabilité économique et l'extension de ces colonies. Alors même que l'UE dénonce la colonisation israélienne, elle contribue à la renforcer. Des produits et services provenant de colonies illégales sont proposés aux consommateurs européens. En achetant ces produits et services, les citoyens européens contribuent donc sans le savoir au vol des terres et à l'expulsion violente de familles palestiniennes.

En signant cette Initiative citoyenne européenne,

- vous demandez que l'UE mette fin au commerce avec les colonies illégalement établies

dans les territoires occupés, y compris le territoire palestinien occupé et les colonies israéliennes ;

- vous demandez à l'UE d'appliquer le droit international et les droits humains de manière cohérente, y compris dans ses relations commerciales ;

- vous signifiez à l'UE que vous ne voulez plus risquer d'être complice par vos achats de la colonisation et des violences infligées, entre autres, au peuple palestinien ;

- Si elle parvient à rassembler un million de signatures de citoyens européens, cette ICE obligera la Commission européenne à discuter de mesures concrètes dans ce sens.

Infos en +

Que signez-vous ?

Le texte de pétition suivant est le texte de l'initiative citoyenne européenne accepté par la Commission européenne. Soutenir ce texte spécifique ouvrira donc la voie à l'arrêt du commerce avec les colonies illégales.

Assurer la conformité de la politique commerciale commune avec les traités de l'Union européenne ainsi que le respect du droit international

Nous demandons une réglementation des transactions commerciales avec les entités de l'occupant établies ou exerçant leurs activités dans les territoires occupés, dans le but d'empêcher les produits qui en sont originaires d'entrer sur le marché de l'UE. La Commission, en sa qualité de gardienne des traités, doit veiller à la cohérence de la politique de l'Union et au respect des droits fondamentaux et du droit international dans tous les domaines du droit de l'Union, y compris la politique commerciale commune. Elle doit proposer des actes juridiques fondés sur la politique commerciale commune visant à empêcher les entités juridiques de l'Union tant d'importer des produits originaires de colonies illégales dans des territoires occupés que d'exporter des produits vers ces territoires, afin de préserver l'intégrité du marché intérieur et de ne pas aider ou contribuer au maintien de telles situations illégales. Par cette initiative, la Commission

Actualités

Non à la dissolution de deux organisations de solidarité avec la Palestine

Le conseil des ministres du mercredi 9 mars vient de prononcer la dissolution de deux organisations de soutien à la Palestine. C'est un acte grave par lequel le gouvernement impose des critères de bienséance au-delà desquels l'expression de la solidarité avec le peuple palestinien serait interdite en France. C'est une atteinte intolérable à la liberté d'expression et à la liberté d'association.

Ainsi, le décret de dissolution du Collectif Palestine Vaincra, relève que le droit de contester la politique d'Israël est possible, à condition de ne pas « excéder les limites de la liberté d'expression ». Parmi ces limites qui tendent à prouver que ce collectif « appelle régulièrement à la discrimination et à la haine envers l'État d'Israël et les Israéliens », le décret cite ses appels réguliers à boycotter les produits israéliens ou à soutenir le droit au retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres !

Extrait communiqué - Bureau national de l'AFPS, Le 10 mars

Le 7 mars, à l'aube, l'armée d'occupation israélienne a une fois de plus arrêté Salah Hamouri à son domicile à Jérusalem-Est. Il a été conduit directement à la prison d'Ofer. Israël continue de s'acharner sur Salah Hamouri, avocat franco-palestinien. Défenseur des droits des Palestiniens et particulièrement des prisonniers politiques, Salah Hamouri a trop souvent connu les arrestations et les prisons israéliennes.

Appel à action / Agissez pour la libération de Salah Hamouri



L'AFPS exige du président de la République une intervention immédiate qui permettra la libération de Salah Hamouri. Cette arrestation injustifiée s'ajoute aux nombreuses violations du droit par Israël qui justifient la mise en place de sanctions et de mesures concrètes immédiates. L'AFPS exige du président de la République une intervention ferme, immédiate et publique auprès des autorités israéliennes pour la libération de Salah Hamouri, la restauration de ses droits de résident et la possibilité de vivre à Jérusalem avec son épouse et ses enfants. Elle assure Salah et sa famille de toute sa solidarité. Ensemble, nous exigeons la libération immédiate de Salah Hamouri.

Le Bureau National,

Revue de nos actions

A Lille samedi 29 janvier 2022
contre BNP Paribas coloniale

et en solidarité avec la résistance palestinienne

Semaine précédent le samedi 29 janvier: Courrier commun AFPS/Indecosa CGT/CGT Nord.

- Envoi postal nominatif au directeur de l'agence de la Grand-Place de Lille
- Envoi postal aux 53 agences du Nord

• ACTION 1 : 10h30 - 11h

Suite au refus de la préfecture de notre action sur la Grand-Place de Lille, distribution du tract devant l'agence (ne nécessitant pas de déclaration préalable).

Une vingtaine de personnes sortant ou entrant dans l'agence se sont munies du tract.

Très bon accueil et échanges, dont l'un a fait faire demi-tour à une jeune étudiante en droit qui comptait entrer à la BNP.

• ACTION 2

Manifestation place Richebé, où ne se trouve ni BNP, ni autre banque ciblée par DBIO (Don't Buy Into Occupation). Notre banderole contre BNP n'ayant pas lieu d'être, nous avons ciblé la colonisation, l'occupation, l'apartheid et le boycott d'Israël. C'est toutefois le tract prévu sur la BNP qui a été distri-

bué avec des amis de l'AFPS-Villeneuve d'Ascq, la CGT, la LDH et le CCFD.



Beaucoup de questions et d'intérêts sur ce dit «conflit» qui interroge de plus en plus les personnes sensibles (ou le furent) à la propagande sioniste. Cette action fut aussi une contribution aux « Journées internationales d'action pour la Palestine » et «En solidarité avec le peuple palestinien qui résiste aux expulsions».



Débats - analyse

Palestine : dix leçons de l'invasion russe de l'Ukraine

Source : Prof. Hatem Bazian sur Medium
Traduction SM pour l'Agence média Palestine

1-Les habitants de l'Ukraine sont des "Européens aux yeux bleus et aux cheveux blonds qui se font tuer", alors que les Palestiniens sont des Arabes, qui ont un teint plus foncé. Leçon n° 1 : l'empathie et la reconnaissance de la douleur et de la souffrance ont un code couleur, et la race a toujours son importance en 2022.

2-En Palestine, comme en Afghanistan, en Irak, en Somalie, en Syrie, la violence est normale et la mort est intégrée à la culture, alors que l'Ukraine est une "ville européenne", moderne, évoluée et que ce genre de choses n'est pas censé survenir dans cette région. Leçon n° 2 : l'histoire occidentale et européenne n'est qu'une longue série de gommages et d'amnésie, marquée en profondeur par une vision d'exceptionnalisme.

3-Combattre comme volontaire pour défendre l'Ukraine alors qu'on lui est étranger est un acte héroïque – c'est assurément le cas – mais se porter volontaire pour résister au colonialisme de peuplement et à l'apartheid est qualifié de "terrorisme" par les puissances occidentales. Leçon n° 3 : les Palestiniens sont diabolisés même quand ils sont auteurs d'actes héroïques.

4-Quand un soldat ukrainien se fait exploser et détruit un pont pour empêcher les Russes d'avancer il est célébré pour ce sacrifice. Leçon n° 4 : les Palestiniens sont diabolisés pour la simple raison qu'ils sont Palestiniens, et leur résistance, quelle qu'elle soit, est qualifiée de terrorisme.

5-Pour exprimer leur solidarité, les équipes et les personnalités du sport peuvent brandir un drapeau ukrainien, mettre des messages sur les panneaux électroniques et manifester leur position sur le terrain : tout cela est très positif et les sportifs doivent avoir le droit et la possibilité de le faire. Cependant, la Palestine est une exception, dès qu'il s'agit pour des sportifs connus d'exprimer leur soutien aux Palestiniens qui subissent une occupation coloniale de peuplement combinée structurellement à un système de ségrégation raciale-religieuse. Leçon n° 5 : la structure administrative du sport distribue des amendes et des sanctions (cartons rouges) à quiconque exprime un soutien à la Palestine, y compris lorsque des supporters brandissent des drapeaux palestiniens sur les gradins.

6-Les appels à l'envoi d'armes en Ukraine pour combattre l'invasion et l'occupation russes sont soutenus et présentés comme un droit fondamental pour des gens qui font face à un tel ennemi. Toute personne qui propose de soutenir les Palestiniens en envoyant du matériel militaire dans le but de renforcer la résistance est passible de sanctions pénales et même d'emprisonnement sous un chef d'accusation flou tel que le soutien matériel. Leçon n° 6 : les Palestiniens n'ont pas le droit de se défendre mais doivent accepter d'être occupés, et la communauté mondiale s'engage à financer toutes sortes de soutien à l'occupant colonialiste de peuplement.

7-Pour l'Ukraine, les défenseurs du droit international dans le monde occidental se sont appuyés sur la 4e Convention de Genève, augmentée des définitions des crimes de guerre et de génocide, mais rien de tout cela ne s'applique à la Palestine et aux Palestiniens. Ajoutons qu'une grande partie du Sud global et du monde musulman subit le même genre de double traitement quand il s'agit de droit international et de la 4e Convention de Genève. Si vous avez un doute, demandez donc aux Afghans, aux Irakiens et aux Syriens leur opinion sur ce point, et nous pourrions en discuter. Leçon n° 7 : les Palestiniens sont contraints de vivre hors du champ du droit international pendant que le monde occidental fournit les armes et le matériel utilisés par Israël pour violer la 4e Convention de Genève et la Convention sur le Génocide. L'invasion de l'Ukraine a rendu tout cela très clair.

8-A juste titre, les médias se sont centrés sur les victimes de l'invasion russe et des récits émouvants montrant des personnes qui prennent les armes pour défendre leur famille, leur maison, leur ville. La Palestine est toujours exposée à un traitement médiatique qui donne une place centrale, humanisée et amplifiée, au narratif de l'occupation coloniale de peuplement, tout en gommant le narratif palestinien ou en lui donnant un caractère problématique au moyen d'un euphémisme banalisé, celui de morts survenues au cours d'"affrontements", Israël ayant le droit de se défendre ou de répondre au tir de missiles. Leçon n° 8 : on fait des Palestiniens des coupables, au motif qu'ils veulent vivre sur leur terre et qu'ils ont l'audace d'insister. Le monde occidental pratique le double traitement et endosse sa culpabilité dans la poursuite du colonialisme de peuplement en Palestine.

9-Les institutions d'enseignement du monde occidental ont affirmé leur solidarité avec l'Ukraine, là encore à juste titre dès lors qu'un peuple fait face à une invasion. En avril et mai de l'an passé, Israël a lancé une attaque massive contre les Palestiniens lors de la nuit la plus sacrée du Ramadan, la 27e Nuit du Ramadan, après quoi a eu lieu un bombardement massif de Gaza. Quand des enseignants, des départements et des étudiants de diverses universités ont exprimé leur solidarité avec la Palestine et les Palestiniens, un défilé impressionnant de personnalités politiques, de présidents d'universités et d'acteurs des médias ont répété avec insistance que les établissements d'enseignement supérieur ne devaient pas être politisés et ont veillé à ce que leurs règles de fonctionnement empêchent l'expression de ces positions de solidarité. Leçon n° 9 : sur les campus, la Palestine se heurte toujours à des checkpoints administratifs, sionistes, colonialistes de peuplement qui se sont structurés pour empêcher la solidarité avec les Palestiniens.

10-Le mouvement en faveur du boycott, du désinvestissement et des sanctions (BDS) contre la Russie se développe à la vitesse de la lumière, souvent impulsé par les mêmes personnages qui ont prôné des lois destinées à poursuivre pénalement et à punir le mouvement BDS palestinien. Leçon n° 10 : la Palestine fait l'objet d'un double traitement constant sur le front du BDS, de la liberté d'expression et des droits constitutionnels. On ne peut trouver de preuve plus claire de ce double traitement qu'en écoutant les individus et les groupes qui sont maintenant les promoteurs résolus de mesures législatives d'autorisation du BDS envers la Russie, alors qu'ils se sont opposés au mouvement BDS palestinien.

Articles de presse

Journée internationale des femmes

32 femmes palestiniennes dans les prisons israéliennes

Ramallah-CPI



Le Club du détenu palestinien a rappelé à l'occasion de la Journée internationale des femmes que 32 Palestiniennes, dont une petite fille, se trouvent derrière les barreaux d'occupation.

Selon des données publiées ce mardi par l'organisation qui défend les droits des détenus palestiniens, 11 parmi

les détenues sont des mères, 6 détenues sont blessées avec un cas très grave celui de Israa Jaabis qui porte des brûlures de degrés différents dans tout son corps et qui purge une condamnation de 11 ans.

Le Club a ajouté que 17 détenes palestiniennes sont condamnées par de longues peines telles Chourouk Duiette et Chatila Abou Ayed condamnées à 16 ans alors que leur camarade Maysoun Moussa al-Jabali, la plus ancienne détenue, était condamnée à 15 ans.

Les autorités d'occupation israéliennes avaient enfermé, selon le même rapport, plus de 16 mille femmes palestiniennes depuis 1967 et elles ont arrêté plus de 1100 femmes depuis 2015.

Les forces d'occupation israéliennes blessent 31 Palestiniens dont deux enfants lors de la célébration de Al Isra wa mi'raj à Jérusalem occupée



Jérusalem, le 28 février, 2022, Wafa

31 Palestiniens dont deux enfants lors de la célébration de Al Isra wa mi'raj à Jérusalem occupée. Un ambulancier a été également touché à l'épaule et à la main avec des balles en caoutchouc, selon la même source.

Dans la ville de Beita, un homme de 65 ans a été blessé par balle en caoutchouc au pied et 15 personnes ont été asphyxiées au gaz.

Articles de presse

Les prisonniers poursuivent leur boycott des tribunaux de l'occupation pour le 71e jour



**Ramallah, le 12 mars 2022
- WAFA / N.S.**

Pour le 71e jour consécutif, 500 prisonniers palestiniens poursuivent leur boycott des audiences des tribunaux de l'occupation, dans le cadre de leur lutte contre la politique illégale de détention administrative.

Plus de 500 détenus palestiniens

ont refusé de se présenter à leurs audiences devant un tribunal militaire pendant 71 jours pour protester contre leur détention injuste sans inculpation ni procès en vertu de la politique controversée de détention administrative d'Israël.

Le boycott comprend des audiences pour le renouvellement des ordonnances de détention administrative ainsi que des audiences d'appel et des sessions ultérieures à la Cour suprême d'Israël.

Depuis plus de deux semaines également, des détenus administratifs palestiniens atteints de maladies chroniques boycottent les cliniques des prisons israéliennes pour protester contre leur détention injuste sans inculpation ni procès.

Les détenus palestiniens disent que leur action s'inscrit dans la continuité des efforts palestiniens de longue date pour mettre fin à la détention administrative injuste pratiquée contre notre peuple par les forces d'occupation.

La politique israélienne de détention administrative largement condamnée permet la détention de Palestiniens sans inculpation ni jugement pour des intervalles renouvelables allant généralement de trois à six mois sur la base de preuves non divulguées que même l'avocat d'un détenu est interdit de visite.

Au fil des ans, Israël a placé des milliers de Palestiniens en détention administrative pendant des périodes prolongées, sans les juger, sans les informer des charges retenues contre eux, et sans leur permettre ni à leur avocat d'examiner les preuves.

Les détenus palestiniens ont souvent eu recours à des grèves de la faim illimitées pour protester contre leur détention administrative illégale et exiger la fin de cette politique qui viole le droit international.

Culture

« Taha – Le monde ne voulait pas de moi »

une pièce de Amer Hlehel

Samedi 5 février au Théâtre à l'italienne de St-Omer (62)

Spectacle sur la vie du poète palestinien Taha Muhammad Ali

Par Marie-Elise (AFPS 59/62)

Une magnifique soirée riche d'émotion ce samedi à Saint-Omer, pour la Première en français de la pièce de Amer Hlehel « Taha – Le monde ne voulait pas de moi ».

La salle est comble. Sur la scène nue, 2 hommes : Sylvain Machac et Ramzi Aburedwan qui vont nous mener à la rencontre d'un « absent-présent » galiléen, descendant de paysans de la 3 fois millénaire Saffouri, au nord de Nazareth (1).

Né en 1931 en Palestine, Taha est un fils aîné partenaire de son père dans les responsabilités familiales, motivé, inventif, secrètement amoureux de sa jolie cousine : une belle vie de villageois pleine de promesses !

Juillet 1948, Taha a 17 ans... et c'est l'implosion ! Car « d'autres » ont planifié à leur encontre: les Palestiniens n'auront plus le droit d'être chez eux en Palestine. Eclatement de centaines de milliers de vies considérées sans valeur, sans droits et sans recours. Ce coin de l'univers doit être débarrassé de ses doux propriétaires, respectueux et travailleurs. Ces « autres » là font de cette terre comme on secoue un tapis pour le dépoussiérer ! Hop ! Une « terre sans peuple » à la disposition de prétentieux usurpateurs. Et voilà ! Voilà 800.000 êtres devenus poussières, expulsés, anéantis! Exilés, réfugiés, « mendiantisés », invisibilisés, ils n'existent plus... Absents.

Sauf que le père de Taha va avoir la détermination et le courage d'appliquer lui-même son « droit au retour » et de rentrer chez lui avec sa famille, la nuit, dans le noir et le silence... Mais plus rien n'est « comme avant » au pays... les envahisseurs ont été efficaces : destruction des villages, effacement des noms géographiques, usurpation des terres, « bulldorisation » des villages, asservissement des personnes...le lien vital entre ces villageois et leurs terres, leurs oliviers, leurs champs a été rompu !

Comme M.Darwich prisonnier se réalisant « plus libre » que son geôlier, Taha, absentisé de force, se retrouve libre et bénéficiant de tous les droits dont celui de considérer ce monde avec ironie, de délirer, d'ignorer tout ce qui ne lui plaît pas et ne s'intéresser qu'à ce qui lui plaît et l'émerveille, de vagabonder dans son pays à lui : sa poésie libre, légère et belle dans une écriture à laquelle il s'adonne chaque jour (2)

C'est le parcours de cet homme que certains ont prétendu être voué à la non-existence, qu'il nous est donné de découvrir grâce à Sylvain qui lui donne corps et voix tandis que Ramzi, lui aussi fils de réfugiés palestiniens, nous transmet ses émotions couplées à celle du poète et de l'acteur, par ses expressions tirées de son violon alto ou de son bouzouk... l'empathie, l'émoi, la grâce passent...

Merci à Sylvain qui a auparavant animé des ateliers d'écriture avec des élèves de la région et leur a présenté une mini-version du spectacle. Merci à Ramzi. Merci à Christine Souillard, la programmatrice du théâtre. Merci à Amandine qui s'est démenée pour que la pièce reçoive le public qu'elle mérite. Et merci à Saint-Omer de nous avoir reçus et d'avoir établi un si beau lien avec ce « Galiléen de 48 ».

<https://www.palestineremembered.com/Nazareth/Saffuriyya/index.html#Directory>

<https://charleroi-pourlapalestine.be/index.php/2021/04/03/taha-muhammad-ali-et-le-mystere-du-bonheur-palestinien/>

HOMMAGE A NOTRE CHERE BERNADETTE



La terrible maladie vient de nous enlever notre chère Bernadette Faliu ce 10 mars 2022.

Notre association France Palestine Solidarité 59/62 est en deuil et nos cœurs pleurent.

Militante contre la colonisation, c'est naturellement qu'elle s'est engagée pour la liberté du peuple palestinien dès la création du groupe local AFPS Nord-Pas de Calais, en y adhérant et en prenant des responsabilités au Conseil d'Administration.

Pour sa détermination empreinte d'une grande humanité, Bernadette fut un modèle de solidarité internationaliste, au service de la justice, contre le droit de la force et pour la force du droit.

Bernadette était une des chevilles ouvrières de nos activités et mobilisations. Keffieh rouge sur les épaules, elle était prête chaque année au petit matin de la braderie de Lille pour transporter et installer le stand de notre association. A Lille, Douai ou Arras pour le Salon du Livre et de la Critique Sociale, elle répondait toujours présente.

Le 1er mai, pour la journée internationale des travailleurs, Bernadette tenait la banderole de l'association dans notre cortège Palestine. Elle tenait aussi haut le drapeau palestinien pour la levée sans condition et immédiate du blocus criminel de Gaza. Elle affichait sa solidarité totale pour la libération des prisonniers palestiniens, en particulier des enfants, et de notre camarade Salah qu'elle accueillit d'un rayonnant sourire à la gare de Lille le 7 mai 2012 après sa libération des geôles israéliennes.

Constante, toujours présente aux réunions, discrète et conciliante, Bernadette faisait le lien entre les différentes organisations locales de la solidarité avec la Palestine.

Alors que la maladie la tenaillait, notre chère Bernadette a tenu à participer jusqu'au bout aux actions publiques, à distribuer, comme l'hiver dernier à Wazemmes, nos tracts d'appel au boycott des dattes étiquetées « israéliennes ». Cet automne encore, dans les rues piétonnières de Lille, elle n'a pas hésité à brandir une pancarte pour le boycott de Puma qui finance le sport colonial en Palestine occupée.

Fidèle, jusqu'à la fin, fut l'engagement de Bernadette pour le peuple palestinien.

L'AFPS 59/62 tient à faire part à sa famille et à ses proches de toute son admiration pour ce qu'elle a fait. Le peuple palestinien et l'association ont perdu une militante, mais garderont une fidèle amie à jamais. Le poète africain Birago Diop a dit « Les morts ne sont pas morts », c'est pourquoi chère Bernadette, tu resteras, dans ton silence éternel, à nos côtés, pour affirmer : « Palestine vivra, Palestine vaincra ! »

A Alain, à Sonia et à Jeanne, à ses 3 chères petites filles, Cassiopée, Diane et Amy, à sa famille et amis.e.s, l'AFPS 59/62 présente ses condoléances les plus attristées et sa plus profonde affection.

Notre association est particulièrement touchée par l'appel aux dons sollicités dans les dernières volontés de Bernadette, exprimant la solidarité si nécessaire à la résistance du peuple palestinien et à la justice sociale et internationale.

Nous nous inclinons devant sa mémoire, dressant le V de la Victoire, aux couleurs rouge, noir, blanc et vert du drapeau de la Palestine, pour le retour des réfugiés palestiniens sur leur terre historique et pour une Palestine enfin libre.





AGENDA

MARDI 29 MARS À 18H A LA MRES DE LILLE

Soirée "Jour de la Terre" avec l'UAWC (Union des Comités de Travail Agricole) de Palestine
Film «Terre de Sumud» et échange avec J.M.Dansette du Philistin et Sana

DIMANCHE 3 AVRIL - METRO GAMBETTA LILLE

Action BDS « dattes israéliennes » et vente de dattes palestiniennes

SAMEDI 9 AVRIL À 15H À LA MRES DE LILLE

Assemblée générale de l'AFPS 59/62

SAMEDI 23 AVRIL À 15H GRAND-PLACE DE LILLE

Rassemblement « Journée des prisonniers »

DIMANCHE 1ER MAI À ARRAS

Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale 2022
organisé par « Colères du Présent »

VENDREDI 20, SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 MAI À L'ESPACE ST SAUVEUR DE LILLE

«Lille 3000 - Et demain»



Association **France - Palestine** Solidarité Nord-Pas de Calais
MRES, 5 rue Jules de Vicq – 59 800 LILLE

contact@nord-palestine.org - www.nord-palestine.org -  AFPS 59/62

**LES PALESTINIENS ONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE NOUS !
L'AFPS A BESOIN DE VOUS - REJOIGNEZ NOTRE ASSOCIATION, ADHÉREZ !**

BULLETIN D'ADHÉSION ou de RÉADHÉSION 2022

L'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chacun de contribuer suivant ses moyens.
La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

Sur cette base, il appartient à chacun de déterminer librement le montant de sa cotisation. Avec celle-ci, le journal trimestriel de l'AFPS, Palestine Solidarité (PalSol), vous est proposé (5 €/an).

Vous recevrez également la lettre électronique d'informations de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle		Date et Signature
		avec PalSol	sans PalSol	
1	Moins que 500 €/mois	10 €	5 €	
2	De 500 à 1.000 €/mois	25 €	20 €	
3	De 1.000 à 1.500 €/mois	40 €	35 €	
4	De 1.500 à 2.000 €/mois	55 €	50 €	
5	De 2.000 à 2.500 €/mois	70 €	65 €	
6	De 2.500 à 3.000 €/mois	85 €	80 €	
7	De 3.000 à 3.500 €/mois	100 €	95€	
8	Plus que 3.500 €/mois	120 €	115 €	

(Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens)

Nom: **Prénom:**.....

Adresse:

.....

Code Postal: **Commune:**

Tél. mobile : Tél. fixe :

E-mail:@.....

Profession: Année de naissance :

- Je cotise** dans la tranche n° soit€
- Je soutiens** les activités de l'AFPS Nord-Pas de Calais et verse la somme de€
- Je verse un don** pour "SOS Palestine" (par AFPS national) d'un montant de €
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de.....€

- par chèque à l'ordre de: **AFPS Nord PDC Comité de soutien au peuple palestinien**
- ou par virement (IBAN : FR72 2004 1010 0513 6517 3D02 632, BIC : PSSTFRPPLIL)

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel